



Communiqué de Presse

30 novembre 2021

La création du label CNMa renforce la filière Marionnette.

Depuis une dizaine d'années, les associations professionnelles THEMAA et Latitude Marionnette s'allient et s'engagent auprès des pouvoirs publics et du Ministère de la Culture pour défendre la marionnette comme un art à part entière. Avec la création du label Centre National de la Marionnette, CNMa, les arts de la marionnette sont désormais officiellement légitimés dans le paysage culturel français. THEMAA et Latitude Marionnette avaient déjà collaboré pour revendiquer l'inscription du métier de « Marionnettiste » dans la loi LCAP et pour la création du Diplôme national supérieur professionnel de comédien spécialité acteur-marionnettiste en 2016.

Le 4 novembre 2021 sera vu dans quelques années comme une date clé pour la marionnette : celle de la création du label Centre National de la Marionnette, CNMa, avec l'inscription de ce 13ème label au [décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et aux conventionnements dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastique](#).

Cette date vient s'ajouter à d'autres dates fondatrices pour le secteur comme les années 1961, 1979, 1987 et 1992 qui voient respectivement apparaître le Festival Mondial des Théâtres de Marionnette, l'Institut International de la Marionnette, l'École Supérieure des Arts de la Marionnette, et le Théâtre de la Marionnette à Paris. En 1993, les marionnettistes s'ouvrent aux autres arts et fondent THEMAA, association nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés. Ce réseau, accompagné par des artistes et des opérateurs culturels, lance les Saisons de la Marionnette de 2007 à 2010, moment politique fondateur pour la profession et qui verra aboutir la reconnaissance institutionnelle des Lieux-Compagnies Missionnés pour le Compagnonnage et des Scènes conventionnées pour la marionnette. En 2013, un réseau de structures de production et de diffusion artistique, engagées dans le soutien de la création marionnettique contemporaine s'organise en créant l'association Latitude Marionnette.

Le label CNMa attendu de longue date par la profession avait déjà été annoncé en 2017 par Audrey Azoulay, alors ministre de la culture. Il vient enfin renforcer juridiquement la filière Marionnette, branche singulière, à la croisée du spectacle vivant et des arts plastiques. Les missions des CNMa pour leurs engagements artistiques, professionnels, culturels territoriaux et citoyens sont consultables sur le [cahier des charges des CNMa](#), publié le 19 novembre 2021 au journal officiel. Sept lieux sont identifiés et déposeront leur demande de labellisation en 2022.

- L'Espace Jéliote d'Oloron-Sainte-Marie (Nouvelle-Aquitaine) / Direction : Jackie Challa
- L'Hectare - Territoire Vendômois (Centre-Val-de-Loire) / Direction : Frédéric Maurin
- Le Théâtre de Laval (Pays de la Loire) / Direction : Pierre Jamet
- Le Sablier à Ifs et Dives-sur-Mer (Normandie) / Direction : Anne Decourt
- Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes à Amiens (Hauts de France) / Direction : Sylvie Baillon
- Le Théâtre à la Coque à Hennebont (Bretagne) / Direction : Serge Boulier
- Le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette (Île de France) / Direction : Isabelle Bertola

Latitude Marionnette et THEMAA vont continuer à œuvrer, dans leurs spécificités professionnelles respectives mais toujours dans la complémentarité pour garantir un développement pérenne au secteur. En effet, les arts de la marionnette nécessitent une attention particulière, avec des modalités de production spécifiques en termes de recherche, construction et résidence, et des singularités dans l'accompagnement et la transmission, reflet d'un savoir-faire.

« Le chemin est engagé. Nous pouvons louer le travail des personnes impliquées depuis 5 ans au moins dans la bataille pour obtenir cette reconnaissance des arts de la marionnette dont certains membres de notre association font partie. Elles y ont cru jusqu'au bout et ont su porter cette nécessité contre vents et marées, un paysage où les artistes, par le travail qu'ils développent, ne font que s'imposer plus encore sur la scène contemporaine actuelle. Sept lieux labellisés, ce n'est qu'un début, nous allons dorénavant travailler au développement territorial pour que d'autres structures puissent l'être et à continuer notre dialogue avec les pouvoirs publics pour défendre au mieux les artistes et notre filière ».

Isabelle Bertola, présidente de Latitude Marionnette et directrice du Mouffetard, Théâtre des Arts de la marionnette à Paris.

« Voilà une étape très importante d'un combat commencé à la fin des années 70. La solidarité professionnelle des artistes, en lien avec leur Institut International de la Marionnette et leur École, l'ESNAM, avec celles et ceux qui la diffusent et produisent, qui l'étudient et en parlent, a permis de légitimer davantage cette discipline qu'est la marionnette. Nous allons dorénavant travailler au développement territorial de ce label et poursuivre notre dialogue avec les pouvoirs publics pour défendre au mieux les artistes, la création et notre champ artistique, en continuant à œuvrer à la sécurisation et au développement des Lieux-Compagnie Missionnés pour le Compagnonnage. »

Nicolas Saelens, président de THEMAA

Contacts presse :

Latitude Marionnette

Alexandra Nafarrate : coordination@latitude-marionnette.fr / 06 21 56 57 23

THEMAA

Claire Duchez : claire@themaa-marionnette.com / 01 42 41 81 67